



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 Juin 2017,

### **8 ans après l'alerte du RES, le Bisphénol A reconnu comme perturbateur endocrinien chez l'humain !**

**3 mars 2009** : le RES organisait une conférence de presse à l'occasion de sa création. Comme exemple de la nécessité de faire de la santé environnementale un axe majeur de la politique de santé, le RES lançait une alerte sur le caractère perturbateur endocrinien du Bisphénol A en demandant son interdiction dans les biberons et en mettant en cause l'expertise biaisée de l'agence européenne de sécurité sanitaire de l'alimentation (EFSA) et de l'agence française de sécurité sanitaire de l'alimentation (AFSSA).

**16 juin 2017** : 8 ans après, l'agence européenne des produits chimiques (ECHA) reconnaît le Bisphénol A comme perturbateur endocrinien pour l'humain. Le RES salue le travail effectué par l'agence française ANSES pour défendre ce dossier. Le BPA était déjà classé comme toxique pour la reproduction. Sa toxicité est maintenant reconnue comme « substance extrêmement préoccupante » (« very high concern »), soit le plus haut niveau de toxicité selon les critères de REACH, sur la base des effets sur le développement de la glande mammaire, les fonctions cognitives et le métabolisme.

Le RES se réjouit de voir son alerte légitimée, même si on peut regretter le délai mis pour prendre cette décision, car les données scientifiques d'il y a 8 ans étaient parfaitement suffisantes pour proscrire cette molécule. **« L'Union Européenne n'a plus aucune raison de retarder l'élargissement à l'ensemble de l'Union européenne de la loi votée en France, à l'initiative du RES, proscrivant le BPA dans les contenants alimentaires, estime André Cicolella président du RES. »**

A l'occasion de la réunion prévue à la fin du mois, la Commission Européenne doit maintenant accepter une définition des perturbateurs endocriniens permettant de les éliminer totalement de notre environnement au lieu d'introduire une différence selon que les effets concernent la santé humaine ou l'écosystème. **« Le RES réitère sa demande faite auprès du ministre de la transition écologique d'avoir une position ferme à cette occasion. On ne comprendrait pas que Nicolas Hulot, devenu ministre, ne défende pas la protection de la santé de l'écosystème au même titre que la santé humaine, car les 2 sont intimement liées, plaide André Cicolella ».**



**RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE**

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>

Cette classification rend encore plus aberrante la norme établie par l'EFSA (4 microgrammes par kilo et par jour), sur la base d'une expertise écartant les études effectuées aux faibles doses .... qui sont celles qui servent de base à la décision de l'ECHA ! Il est tout aussi urgent de réviser la norme en milieu professionnel (10 milligrammes par mètre cube.... ce qui correspond à une dose équivalente à 400 fois la norme EFSA !)

Cette classification concernant le BPA doit être élargie aux grandes familles de perturbateurs endocriniens pour lesquels le dossier scientifique est solidement établi en priorité : phtalates, perfluorés, alkylphénols, polybromés, parabènes et pesticides. **Le RES demande la mise en place rapidement de la 2<sup>ème</sup> phase de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens.**

Contact presse : André Cicoella 06 35 57 16 82



**RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTE**

47 avenue Pasteur 93100 MONTREUIL Tél : 01 80 89 58 37

<http://www.reseau-environnement-sante.fr>